



DECISION DU MAIRE

N°269

DATE
12 mars 2026

Convention de mise à disposition du théâtre de Poissy, à titre gratuit, au profit de la Ville de Poissy, les lundi 16 mars et mardi 17 mars 2026

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2122-22,

Vu la délibération n° 2 du Conseil municipal du 11 juillet 2022 portant délégation du Conseil municipal à Madame le Maire et notamment son alinéa ,

Considérant que la Ville de Poissy sollicite une mise à disposition du Théâtre de Poissy sis Hôtel de ville, Place de la République, Poissy, les lundi 16 mars et mardi 17 mars 2026, l'organisation de trois représentations à destination des écoles,

Considérant qu'il relève de l'intérêt général et de l'intérêt public local de signer une convention de mise à disposition du théâtre de Poissy, à titre gratuit, au profit de la Ville de Poissy,

DÉCIDE :

Article 1^{er} :

D'adopter les termes de la convention de mise à disposition du théâtre de Poissy, à titre gratuit, au profit de la Ville de Poissy.

Article 2 :

De signer ladite convention, ses avenants et annexes éventuels ainsi que tous documents y afférents avec la Ville de Poissy, sis Hôtel de ville, Place de la République, Poissy.

Article 3 :

De préciser que la convention est conclue pour une occupation des locaux les lundi 16 mars et 17 mars 2026.

Article 4 :

Madame Karine CONTE, première adjointe au Maire, est chargée de signer ladite convention et tous documents y afférents.

Article 5 :

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Versailles (56, avenue de Saint-Cloud, 78000 VERSAILLES) ou par voie dématérialisée, sur le site www.telerecours.fr.

Article 6 :

Une ampliation de la présente décision sera adressée à Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye.

**Le Maire,
Vice-Présidente de la Communauté Urbaine
Grand Paris Seine et Oise,
Conseillère régionale d'Île-de-France,**

#signature#

Sandrine BERNO DOS SANTOS

Document publié sur le [site de la ville](#) le 16/03/2026